



Compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2014

Présents : Monsieur François Gaudry, Monsieur Alain Chmiel, Madame Laurette Gély, Monsieur André Boiral, Monsieur Thibault Barbier, Monsieur Bernard Louche, Madame Anne-Marie Marin, Madame Agnès Badaroux, Monsieur Roger Domeizel

Absent ayant donné procuration : Madame Evelyne Paradan à Madame Laurette Gély

Absents : Monsieur Patrice Fages, Monsieur Daniel Tapie, Monsieur André Camatta

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Vote du BP 2014
- 2) Point organisation des élections municipales
- 3) Questions diverses

1) Vote du budget principal 2014

Après lecture complète du budget de fonctionnement et du budget d'investissement, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recette comme suit :

- Fonctionnement : 975 429.00 €
- Investissement : 1 439 351.88 €

2) Point organisation des élections municipales

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il réunira l'ensemble des candidats dès la clôture officielle des inscriptions afin de leur proposer de participer au bureau de vote.

Les disponibilités des présents ont été actées, le tableau sera préparé dès information transmise des volontés de tous les candidats.

Affichage : penser à flécher l'accès handicapé depuis la Poste via l'ascenseur de la mairie.
Installation : la salle du conseil sera installée dès le vendredi matin par le service technique.

Présence des agents administratifs : Cécilia et Sophie seront présentes le samedi matin pour la réception des dernières procurations et édition définitive de la liste d'émargement.
Dimanche : matin : Sophie. Fin d'après midi, à partir de 17h30 : Cécilia et Sophie.

3) Questions diverses

B. Louche informe le conseil municipal qu'une purge sera nécessaire au virage en allant vers Teissonnière, après la déchetterie.

Monsieur Gaudry remercie l'ensemble des élus de leur collaboration tout au long de ces 6 années. Rappelle qu'il a pris plaisir à travailler avec tous. Il a également remercié le personnel administratif pour sa compétence et sa disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.